



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES PRESTATAIRES DU PARC DES EXPOSITIONS DE NANTES

La société Exponantes est engagée dans une démarche environnementale et sociétale volontaire et forte. Cet engagement est concrétisé au travers de la certification ISO 14001 Management de l'Environnement et de l'évaluation ISO 26000 Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Avoir la volonté de travailler avec et pour Exponantes, c'est aussi adhérer à nos valeurs et contribuer à l'atteinte de nos objectifs.

Par la signature de la présente charte, le prestataire s'engage à ce que tous ses collaborateurs ainsi que ses sous-traitants contribuent à ces engagements.

ENVIRONNEMENT

Exponantes s'engage à améliorer la gestion des déchets et optimiser l'utilisation des ressources naturelles et des énergies.

Le caractère foisonnant et éphémère de l'activité événementielle en fait un fort générateur de déchets. Exponantes s'est engagée de manière très importante dans la réduction et la maîtrise de ces déchets.

Notre politique : que chaque déchet se transforme en ressource. Les déchets sont triés pour être recyclés. Les déchets non valorisables sont incinérés pour produire de la chaleur à une usine voisine de la centrale de traitement.

En 2015, 50% des déchets ont été recyclés. Avec vous, nous souhaitons encore améliorer ce taux cette année.

Les ressources naturelles sont sollicitées de manière importante dans le cadre de l'activité d'expositions.

Exponantes suit de près de nombreux indicateurs (consommation eau, gaz, électricité, papier) et met en place des actions et bonnes pratiques pour limiter son empreinte carbone :

- Récupération d'eau de pluie,
- Sanitaires équipés de chasses d'eau double débit,
- Maintenance soignée des appareils de chauffage et remplacement quand nécessaire par des appareils de meilleur rendement,
- Programmation minutieuse en GTC des temps de chauffe et d'éclairage,
- Adaptation de l'éclairage des halls à la luminosité ambiante,
- Remplacement au fur et à mesure des appareils d'éclairage par des leds,
- Dématérialisation des échanges,
- Calcul au plus juste des impressions et envois,
- Sensibilisation des exposants sur la mise hors tension des stands lors de leur départ,
- Mise en place d'un plan de déplacement entreprise pour les salariés.

Exponantes demande à ses prestataires de s'engager à ses côtés

En période de montage et démontage de salon, nous vous demandons de déposer vos déchets dans les allées. Une équipe de tri passera régulièrement les collecter. Afin de leur faciliter le travail, nous vous demandons de pré-trier :

- Le plastique,
- Le verre,
- Le carton (merci de les plier),
- Le bois.

Le prestataire aura recours autant que possible à l'emploi de procédés et de produits permettant une élimination efficace des déchets (faciliter la séparation des métaux, bois, verres, emballages). Les déchets dangereux ainsi que les déchets industriels spéciaux (DIS) contenant des solvants, hydrocarbures, boues, acides, etc. seront collectés et évacués par le prestataire. Un bordereau de suivi de déchets est alors systématiquement remis à Exponantes.

Le prestataire cherchera à :

- Optimiser le flux de transport de marchandises vers et depuis le parc des expositions afin de limiter le nombre de kilomètres parcourus,
- Recourir aux transporteurs signataires de la charte « Objectif CO2 »,
- S'organiser pour que le matériel n'arrive qu'en une seule fois,
- Optimiser les temps de tests afin de réduire la consommation électrique lors du montage,
- Privilégier les équipements standards permettant leur réutilisation sur d'autres salons,
- Préférer des matériaux à impact environnemental faible,
- Si utilisation de bois, privilégier des éléments locaux, non traités et/ou issus de forêts gérées durablement,
- Collecter, trier et valoriser les chutes de production.

ECONOMIE

Exponantes s'engage dans une politique d'achat durable.

Exponantes, dans le souci permanent d'améliorer ses pratiques d'achats, est signataire de la Charte Relations Fournisseurs Responsables.

Exponantes s'engage à :

- Respecter les lois, règlements, normes,
- Payer dans des délais rapides et respecter la loi LME,
- Réduire les risques de dépendance réciproque,
- Veiller à sa responsabilité territoriale,
- Agir envers les fournisseurs avec équité, transparence et impartialité,
- Respecter et faire respecter les engagements mutuels,
- Conserver la confidentialité de toutes les informations,
- Impliquer les prestataires dans le processus achat le plus tôt possible afin de valoriser les innovations,
- Informer les fournisseurs de l'avancement des étapes de la consultation,
- Veiller à l'amélioration du contrôle des prestations, en particulier pour s'assurer que les engagements pris dans les contrats sont tenus sur la durée du marché.

Exponantes demande à ses prestataires de s'engager à ses côtés.

Avant toute chose, Exponantes attend de ses prestataires un niveau élevé d'éthique personnelle et professionnelle.

Le prestataire s'engage à :

- Respecter les lois, les règlements et les normes,
- S'interdire d'obtenir un marché par le biais de pratiques déloyales,
- S'interdire strictement de proposer à un salarié cadeau ou avantage qui viserait à faciliter ses

- activités avec Exponentes,
- Ne communiquer que des informations sincères et fiabilisées, que ce soit lors de la consultation ou de l'exécution du contrat,
 - Ne jamais communiquer ou publier toutes les informations connues lors de consultations ou lors de la réalisation de prestations,
 - Privilégier les initiatives qui favorisent le développement économique de proximité et la diversité des sous-traitants,
 - Prendre des mesures préventives afin d'éviter toute pratique ou comportement anticoncurrentiel,
 - Révéler toute situation pouvant apparaître comme présentant un conflit d'intérêt.

SOCIAL

Exponentes s'engage à contribuer au bien-être et au confort de chaque utilisateur du parc.

Préserver la santé et la sécurité des hommes et des femmes, salariés et prestataires qui travaillent au sein du parc des Expositions, ainsi que le respect de chaque personne est une priorité absolue.

Exponentes s'assure des conditions légales d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail en vérifiant régulièrement notamment la conformité de ses installations aux normes. Elle veille à ce que ses activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de son personnel, de ses sous-traitants, des intervenants liés à l'opération, des populations avoisinantes et des utilisateurs.

Exponentes s'efforce de développer le potentiel humain en travaillant en partenariat avec ses prestataires.

Exponentes souhaite que chacun puisse s'épanouir professionnellement sur le parc et veille à ce qu'il y ait aussi une place pour les travailleurs handicapés, en insertion, en formation.

Exponentes demande à ses prestataires de s'engager à ses côtés.

Le prestataire s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur.

Il prendra toutes les mesures pour assurer la santé et la sécurité de tous ses salariés.

Il s'interdit de recourir à une quelconque forme de travail forcé ou obligatoire.

Il ne recourra pas au travail des enfants âgés de moins de 15 ans.

Il respectera les lois en vigueur en matière de salaire et de temps de travail. Il garantit notamment le respect du salaire minimum, du paiement des heures supplémentaires et du temps de travail maximum.

Il s'interdit toute forme de discrimination et ne fera aucune distinction notamment en raison de la race, la couleur, la croyance religieuse, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut social ou le handicap physique ou mental.

Il proscrit toute forme de violence physique ou psychologique.

Il ne tolérera aucune forme de harcèlement et mettra en place des mesures de nature à accompagner les victimes.

Il assurera le droit des salariés à la liberté d'association.

Il protégera les données à caractère personnel des salariés et les utilisera sans abus.

Il offrira à ses salariés des possibilités de formation et d'apprentissage.

Le personnel du prestataire démontrera en toute occasion :

- Un dynamisme et une motivation dans l'exercice de sa prestation,
- Une courtoisie à l'égard des occupants du site,
- Une écoute et une réactivité face aux doléances des utilisateurs.

Si nécessaire, le prestataire apportera un renfort ponctuel à un autre prestataire en cas d'incident.

L'objectif de cette collaboration avec les autres prestataires est de fournir un service optimum aux occupants, dans l'intérêt de tous.

Le prestataire s'assurera à chaque étape que ses propres fournisseurs et sous-traitants répondent aux mêmes critères d'exigence en matière de Développement Durable.

Fait à :

le :

Signature du prestataire

Signature du Directeur Général d'Exponantes

